

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du 28 Juillet 2016

date de la convocation : le 25 Juillet 2016

Présents : Mr DURET, Mr PEYNAUD, Mr BRUNET, Mr NORMAND, Mr LEVIS, Mr RAITON, Mr LAMAUD, Mr FRAPPÉ, Mr LEGRAND.

Secrétaire de séance : Mr FRAPPÉ.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion précédente, le Conseil Municipal décide de passer à l'ordre du jour.

1 – BUDGET – Communication de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur DURET Fabien, Président de séance présente aux conseillers municipaux l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes et les propositions pour le règlement du Budget Primitif 2016 qui ont été transmises à la Préfecture de la Gironde. La Commune est désormais dans l'attente de l'arrêté du Préfet qui rendra exécutoire le Budget proposé par la Chambre Régionale des Comptes.

Il est donc précisé au Conseil Municipal que :

- en section d'Investissement – Dépenses, seules sont inscrites les restes à réaliser et le remboursement de l'emprunt.

- en section de fonctionnement – dépenses, des diminutions ou suppressions de crédits au chapitre 11 – articles 615221 , 615228, 615232. Les dépenses qui pourront être retenues ne concerneront que celles nécessitées par l'urgence ou la sécurité. L'Assemblée délibérante ne pourra voter d'autres dépenses d'investissement que lorsqu'elle aura recouvré son pouvoir budgétaire.

Les recettes de chaque section se trouvent ainsi supérieures aux dépenses.

2 – SYNDICAT DES EAUX DU BLAYAIS – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

Monsieur DURET Fabien, président de séance, présente au Conseil Municipal le rapport du service public d'eau potable pour l'exercice 2015, ainsi que l'avis du Comité Syndical (délibération en date du 23 Juin 2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix POUR – 0 voix CONTRE :

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable ainsi que l'avis du Conseil Syndicat en date du 23 Juin 2016.

3 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DURET Fabien, Président de séance rappelle que la pose d'une nouvelle clôture à l'école (poteaux et grillage rigide) concerne le côté vigne, le côté mur et aussi, à déterminer ce soir, la pose d'une clôture de sécurité pour le bus.

Après en avoir longuement discuté et compte tenu que ces travaux, concernant la sécurité des enfants, doivent être réalisés pour la rentrée, le Conseil Municipal décide, par 9 voix POUR – 0 voix CONTRE :
- de rajouter cette question à l'ordre du jour et de confier à la Société MBGA MATERIAUX GALLY non seulement la fourniture mais aussi la pose de ces travaux de clôture pour un montant de 2 108,24 euros TTC ainsi que la fourniture des matériaux pour la mise en place d'une barrière de sécurité pour le bus. (la majorité des membres présents ayant refusé, pour des questions de sécurité, l'arrêt du bus sur la voie communale n° 1).

Cette dépense pourra être imputée au chapitre 11 – Compte 615221.

Il sera aussi nécessaire pour des raisons de sécurité de remplacer une porte à l'école maternelle pour un montant de 7 119,60 euros TTC.

Monsieur LEGRAND signale un problème sur la vitre en plexiglas de l'épareuse et demande si le remplacement ne pourrait être pris en charge par l'assurance. Il est indiqué que l'assurance peut prendre en charge dans le cas d'un bris de glace.

Il est signalé que le remplacement est en principe prévu par les agents.

Monsieur FRAPPÉ ajoute qu'il est plus inquiet par le bras de l'épareuse que par la vitre. Ce matériel ayant quelques années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.